

BORDEREAU JOINT AU DOSSIER

En application des dispositions de l'article L.123-13 du code de l'environnement et à la demande du commissaire enquêteur, le maître d'ouvrage a apporté un certain nombre d'éléments permettant de clarifier la lecture du dossier mis à l'enquête publique, notamment sur l'étude d'impact et l'étude des dangers.

Il s'agit d'un document de 3 pages qui a été remis au commissaire enquêteur le 11 décembre 2018.

Ce document a été introduit par les services de la Préfecture de l'Yonne dans les différentes versions électroniques du dossier tenues à la disposition du public.

Il a été ajouté au dossier papier, déposé à la mairie de VILLEMANOCHÉ, par les soins du commissaire enquêteur le 3 janvier 2019 avec le présent bordereau qui est établi en application de l'article R.123-14 du code de l'environnement.

Fait à VILLEMANOCHÉ le 3 janvier 2019

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Eugène Trombone', with a long horizontal stroke extending to the right.

Eugène TROMBONE
Commissaire enquêteur